

Rwanda: «Le retrait de l'ONU a permis le génocide...»

Pour les parlementaires belges, les responsabilités de l'Occident sont indéniables.

A son initiative, une commission parlementaire belge s'est penchée sur le génocide des Tutsis au Rwanda et sur toutes les implications bilatérales, pendant plus de 400 heures. Un résumé du rapport d'enquête, au total plus de mille pages, est accessible sur Internet (1). Sénateur du Parti libéral depuis 1995, Alain Destexhe, 39 ans, médecin de formation, diplômé de Sciences-Po à Paris et ancien secrétaire général de Médecins sans frontières International, est à l'origine d'un travail d'enquête qui, estime-t-il, pourrait avoir valeur de modèle pour la France.

Quels sont les principaux résultats de la commission d'enquête parlementaire que vous avez initiée?

La commission a constaté qu'au plus tard à la mi-janvier 1994, soit trois mois avant le génocide, les autorités belges connaissaient la préparation, sinon d'un génocide, du moins de massacres à grande échelle. Il y avait de très nombreux signes précis qui, tous, allaient dans le même sens. D'autre part, après le 7 avril, la

campagne diplomatique de la Belgique visant à obtenir le retrait de l'ensemble de la Minuar (Mission des Nations unies au Rwanda, ndlr) en plein génocide est totalement incompréhensible. Toute la commission a été choquée par les propos du



JAMES SATCHWAY - MAGNUM

En mai 1994, dans une église de Nyarabuye, au Rwanda, une victime tutsie des massacres

Quelles sont les responsabilités de l'ONU, de la France, des Etats-Unis?

Ils disposaient tous des mêmes informations que la Belgique concernant la préparation des massacres. Il y a eu plusieurs réunions des ambassadeurs belge, français

de tuer mille Tutsis toutes les vingt minutes. Mais «Jean-Pierre» n'était connu que des trois gouvernements occidentaux et de l'ONU. Le commandant de la Minuar, le général Dallaire, a envoyé le 11 janvier un message à New York...

et nécessaire en France?

Effectivement, je recommande à la France de se soumettre au même exercice. De toute façon, je ne vois pas qui d'autre qu'une commission d'enquête pourrait prétendre avoir accès aux archives diplomatiques. Si l'un de mes collègues parlementaires à Paris voulait enfoncher ce cheval de bataille, je m'en réjouirais. En tout cas, ce qui me dérange en France, c'est cette contradiction entre les valeurs affichées et la réalité du discours. Actuellement, on célèbre Zola – et Zola, c'est l'appel à la vérité et à la justice. Mais à quoi le message de Zola peut-il s'appliquer davantage qu'au Rwanda? De même, dans le contexte du procès Papon, le travail de vérité et de justice qui est fait sur le régime de Vichy... Peut-être, pour ce qui est du Rwanda, n'a-t-on pas besoin d'attendre quarante ans. Dans notre rapport, nous critiquons durement notre pays, mais nous avons fait cet exercice de transparence et de démocratie. De toute façon, l'Histoire montre qu'on n'échappe pas à la vérité. Si la France tient à la vérité et à la justice, voilà une bonne occasion d'en appliquer le principe.

Si l'on ne veut pas accrédi- ter une «impunité internationale», ne faut-il pas aussi élucider les responsabilités au

France.
Quels sont les principaux résultats de la commission d'enquête parlementaire que vous avez initiée?

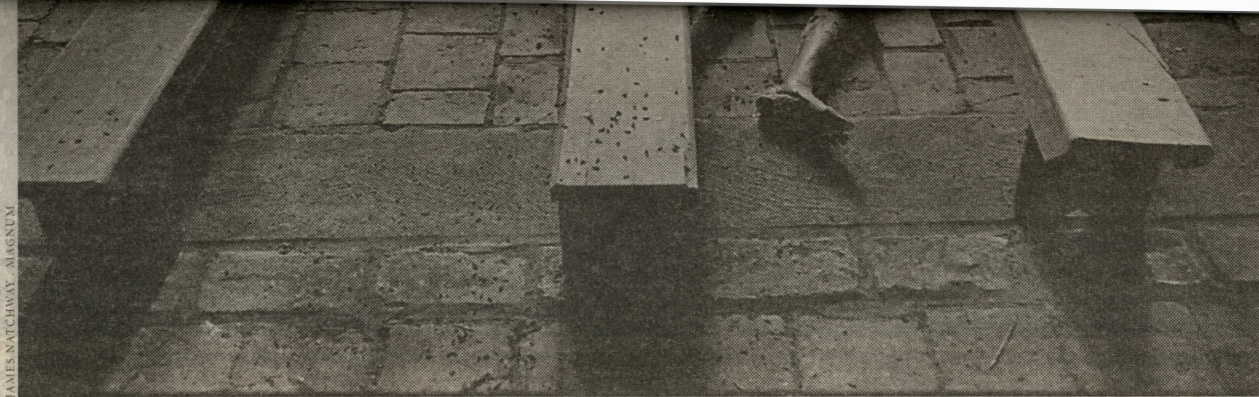
La commission a constaté qu'au plus tard à la mi-janvier 1994, soit trois mois avant le génocide, les autorités belges connaissaient la préparation, sinon d'un génocide, du moins de massacres à grande échelle. Il y avait de très nombreux signes précis qui, tous, allaient dans le même sens. D'autre part, après le 7 avril, la campagne diplomatique de la Belgique visant à obtenir le retrait de l'ensemble de la Minuar (Mission des Nations unies au Rwanda, ndlr) en plein génocide est totalement incompréhensible. Toute la commission a été choquée par les propos du Premier ministre Jean-Luc Dehaene affirmant que, si c'était à refaire, il prendrait la même décision!

Les autorités belges savaient-elles qu'un génocide se préparait?

Dès le printemps 1992, l'ambassadeur belge envoyait à Bruxelles des informations qui mentionnaient «un plan visant à résoudre définitivement le problème ethnique et à écraser l'opposition intérieure hutue». Puis, en mars 1993, il y a eu le rapport d'une commission d'enquête humanitaire internationale – notamment de Human Rights Watch et de la FIDH – qui parlait des «escadrons de la mort» de la présidence et affirmait que la question du génocide était posée. Enfin, le rapporteur spécial des Nations unies a également publié, en août 1993, un document très alarmant, bien que ce rapport ait été éclipsé par la signature des accords de paix d'Arusha, qui semblaient régler le problème.

Quelle est la responsabilité de la Belgique dans le génocide des Tutsis?

La responsabilité est double. D'une part, de n'avoir rien fait – au nom de la neutralité – pour essayer d'empêcher les massacres. D'autre part, après le 7 avril, d'avoir non seulement retiré le contingent belge de la Minuar, mais d'avoir mené une offensive diplomatique afin d'obtenir le retrait de l'ensemble de la force des Nations unies, pour sauver la face. Aux yeux de l'histoire, cette responsabilité est écrasante, car le retrait de l'ONU a permis le génocide.



JAMES SATCHWAY - MAGNUM

En mai 1994, dans une église de Nyarabuye, au Rwanda, une victime tutsie des massacres perpétrés par les milices hutues.



Alain Destexhe.

Quelles sont les responsabilités de l'ONU, de la France, des Etats-Unis?

Ils disposaient tous des mêmes informations que la Belgique concernant la préparation des massacres. Il y a eu plusieurs réunions des ambassadeurs belge, français et américain, notamment en janvier 1994, pour décider de la conduite à tenir.

Comment expliquer que ni ONG, ni Eglises, ni organisations de défense des droits de l'homme n'aient mis en garde, début 1994, contre l'imminence d'un génocide?

Certaines avaient tiré la sonnette d'alarme, selon les informations dont elles disposaient. Mais les ambassadeurs et l'ONU avaient des renseignements beaucoup plus précis. Ainsi, l'informateur «Jean-Pierre», qui a révélé début janvier 1994 le plan du génocide, leur affirmait que des miliciens Interahamwe étaient capables

de tuer mille Tutsis toutes les vingt minutes. Mais «Jean-Pierre» n'était connu que des trois gouvernements occidentaux et de l'ONU. Le commandant de la Minuar, le général Dallaire, a envoyé le 11 janvier un message à New York pour obtenir l'autorisation de protéger cette source, dont il avait déjà fait vérifier des informations concernant des caches d'armes à Kigali. Le général Dallaire voulait agir dans les quarante-huit heures, mais le siège de l'ONU le lui a interdit et a refusé la protection de son informateur. C'est là, très précisément, que la responsabilité de Boutros Boutros-Ghali et de Koffi Annan (respectivement, à l'époque, secrétaire général de l'ONU et chef des opérations de maintien de paix, ndlr) est engagée.

L'expérience faite, estimez-vous qu'un semblable travail d'enquête parlementaire serait aussi utile

justice, voilà une bonne occasion d'en appliquer le principe.

Si l'on ne veut pas accrédi-ter une «impunité internationale», ne faut-il pas aussi élucider les responsabilités au sein de l'ONU? Qui, en l'absence d'un parlement, pourrait en être chargé?

Le secrétaire général, Kofi Annan, a refusé que des fonctionnaires de l'ONU, y compris lui-même, viennent témoigner devant notre commission. Mais que pèse «l'immunité diplomatique» invoquée face à 800 000 morts? Je suis choqué que Bill Clinton doive justifier son «comportement sexuel» et que l'ONU puisse refuser toute explication sur le troisième génocide incontestable du siècle, le premier depuis qu'elle existe. L'histoire risque d'être sévère ●

Recueilli par S. Sm

(1) <http://www.senate.be>

La nécessité d'une commission d'enquête française

Seule une enquête parlementaire pourrait lever les soupçons de complicité de la France.

Si l'on devait se convaincre du brouillard qui, quatre ans après le génocide au Rwanda, continue à obscurcir les relations entre la France et «le pays des mille collines», un seul fait suffirait: depuis le changement de régime à Kigali, l'ambassade de France dans la capitale rwandaise a adressé 212 requêtes d'instructions – dans le jargon diplomatique: des «demandes d'éléments de langage» – au Quai d'Orsay. Aucune d'entre elles n'a reçu de réponse. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de politique officielle, définie et expliquée dans les instances compétentes, à l'égard du Rwanda. Ou, pour le dire autrement, parce que le ministère en charge de l'action extérieure

de la France ne sait pas quelle est la «ligne» partagée à la fois par l'Elysée et par Matignon. Pire: les officiels français, jusqu'au niveau ministériel, ont peur de se prononcer parce qu'ils ignorent ce que la France a fait avant, pendant et après le génocide au «pays des mille fosses communes». Re-

A N A L Y S E

doutant de découvrir des cadavres dans les placards, les responsables de la politique africaine regardent ailleurs, passent leur chemin.

«**Domaine réservé**». La Belgique, l'ancienne puissance coloniale du Rwanda, a

accompli un travail exemplaire: une enquête parlementaire sur ses responsabilités dans le génocide des Tutsis. Ce travail a permis de concilier la confidentialité nécessaire à toute action diplomatique et les exigences de transparence démocratique. Ces exigences sont impérieuses s'agissant du troisième génocide du siècle, après celui des Arméniens et l'holocauste juif. Les parlementaires belges ont eu accès à toutes les archives d'Etat, qu'ils ont consultées mais qu'ils avaient interdiction de reproduire en public. Si leurs collègues à Paris obtenaient le même droit de regard, cela constituerait un fait sans précédent dans le «domaine réservé» qu'est, sous la Ve Ré-